



- Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- Zones d'habitation**
- HAB-1 Zones d'habitation 1
 - HAB-2 Zones d'habitation 2
 - HAB-1-ZIT Zones d'habitation 1 et zones d'isolement et de transition
- Zones mixtes**
- ZMC Zones mixtes à caractère central
 - ZMR Zones mixtes à caractère rural
 - ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
 - ZAE Zones d'activités économiques
 - ZAE-ZIT Zones d'activités économiques avec zones d'isolement et de transition
- Zones industrielles**
- ZS Zones spéciales
 - ZLS Zones de loisirs avec séjour
- Zones destinées à rester libres**
- AGR Zones agricoles
 - FOR Zones forestières
 - ZLSS Zones de loisirs sans séjour
 - ZParc Zones de parc
 - ZIT Zones d'isolement et de transition
- Zones superposées**
- Zones d'aménagement différé
 - Zones soumises à un plan directeur
 - Zones des secteurs sauvegardés ou zones protégées
 - Immeubles et ensembles architecturaux à conserver
 - Zones soumises à l'obligation d'établir un projet d'aménagement particulier
 - Zones de risques naturels prévisibles - inondations


- Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives**
- Zones protégées d'intérêt national ¹⁾ (Sites prioritaires en vue d'être déclarés zones prot. en RFI)
 - Zones protégées d'intérêt national ¹⁾ (Sites prioritaires figurant sur la liste de la DIG 81)
 - Zones protégées d'intérêt communautaire et international, réseau Natura 2000 ¹⁾
 - Sites et monuments et ensembles classés (Inventaire supplémentaire des monuments nationaux)
 - Zones de protection des sources III ²⁾
- 1) © ORIGINE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
2) COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES INFORMATIONS REPRIS DE PLANS REGLEMENTAIRES/NON-REGLEMENTAIRES

- Les réseaux d'infrastructures techniques**
- Lignes à haute tension (150 KV etc)
- Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques**
- Station d'épuration
 - Station de pompage
 - Réservoir d'eau
 - Source captée
 - Arrêt Autobus
 - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles

- Périmètre du Plan d'Aménagement Général
- Limite Administrative
- Bâtiment repris par l'Administration du Cadastre
- Bâtiment repris par l'Architecte-Urbaniste

Avis de la Commission d'Aménagement	Ref.: 76C/001/2007, le 19 décembre 2008
Vote provisoire du Conseil Communal	18 mars 2009
Vote définitif du Conseil Communal	18 juin 2009
Approbation du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire	
Approbation du Ministre de l'Environnement	

MATRE D'OUVRAGE:



ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERDORF

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

**GRUNDHOF; FERME GRUNDHOF
FERME BIRKELT; FERME DOSTERT**

ARCHITECTE:

ROMAIN SCHMIZ architectes & urbanistes
16, AVENUE GASTON DIDERICH L-1420 LUXEMBOURG TEL.: 44 17 10 FAX: 44 17 10 60

IND.	DATE	MODIFICATION
B	10 MARS 2009	VOTE PROVISOIRE

IND.	DATE	PLAN	ECHELLE	FICHER	N° PLAN
A	08 AOUT 2008	PLAN DEFINITIF	1:2.500	09-02-05_PAG	005

ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE
TOUS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCN) - BERDORF 2006

